SUIVI DES AUTEURS ET GESTION DE LA RECIDIVE

A. Contexte

1. Brève conceptualisation

Le développement de la justice restaurative demande un accompagnement strict des **auteurs judiciarisés** afin d'éviter la récidive en développant une justice alternative basée sur la réparation du dommage, la conscientisation des auteurs et la médiation entre auteur et victime. Les **auteurs non judiciarisés et les mineurs** sont des publics qui nécessitent une attention particulière afin de leur éviter toute entrée dans l'entonnoir pénal. Cette justice alternative permet également d'éviter au mieux le sentiment de **victimisation des auteurs.**

2. Cadre légal au niv local

2013 : loi SAC (2014: circulaire explicative de la loi de 2013).

2018 - Médiation judiciaire: projet de loi relatif à la médiation (Portant dispositions diverses en matière de droit civil et portant modification du Code judiciaire en vue de promouvoir des formes alternatives de résolution des litiges) déposé par le Gouvernement le 5/2/2018 à la Chambre des représentants.

3. Financements

B. Pratiques par année (efus et BEFUS, chronologie et mise en avt de la méthodo : dates / acteurs/ coûts / méthodo)

Suivi des auteurs judiciarisés

Cahier des charges du BeFUS concernant l'avenir des Contrats de Sécurité et de Prévention (après 2004), BEFUS: Reconnaissance officielle du statut des Services d'Encadrement des Mesures Judiciaires Alternatives (SEMJA). Alors que ces équipes sont opérationnelles depuis 1996, il est navrant qu'à aucun niveau de la nouvelle loi, on n'y fasse référence. Seuls les rôles de l'assistant de Justice et celui de la Commission de probation sont clairement définis. Pourtant, ce manque de définition peut entraîner des dérives. 2 éléments :

1° Changement de profil des prestataires

La majorité des personnes bénéficiant d'une peine de travail autonome présente des antécédents judiciaires parfois impressionnants. Il nous revient que ce sont les avocats pénalistes qui plaident pour une Peine de Travail Autonome lorsque leurs clients, de par une condamnation antérieure trop

importante, n'ont plus droit au sursis. La nature des faits poursuivis : coups et blessures volontaires, extorsions, deals,…

Alors que le profil des prestataires est plus inquiétant que jamais, nous déplorons que les magistrats correctionnels ne recourent pas de façon systématique à l'enquête sociale préalable ou au rapport d'information succinct. Force est de constater que trop souvent même les Assistants de Justice ne connaissent pas les antécédents judiciaires, et n'ont pas en leur possession un descriptif détaillé des faits commis.

Ce manque d'informations oblige donc à travailler uniquement sur base des déclarations du condamné, ce qui fait que ni les travailleurs sociaux des SEMJA, ni les responsables des lieux d'accueil ne sont jamais informés de la nature des faits commis. Ceux-ci font d'ailleurs remarquer, depuis quelques mois, qu'ils ressentent un sentiment d'insécurité lors de l'encadrement de certains prestataires. Les équipes SEMJA tiennent également à souligner qu'elles doivent faire de plus en plus souvent face à des personnes agressives lors des entretiens.

Nous sommes dès lors convaincus que cette procédure est vouée à l'échec si rien n'est fait pour clarifier tout cela et redéfinir ensemble les responsabilités de chacun.

2° Prise en charge par l'Etat des frais de fonctionnement des SEMJA, promise depuis des années.

2003 : Courrier et note de travail PTA envoyé à la ministre de la Justice (BEFUS) sur les services d'encadrement des mesures judiciaires alternatives développés au sein des communes belges. Concerne : mise en évidence des problèmes liés aux mesures alternatives (SEMJA). Extrait: "il faut relever parmi les nouveaux problèmes découlant directement de la PTA, que :

- l'aspect "réinsertion", disparu au profit du "répressif", s'accorde mal avec l'esprit ouvert et social du secteur associatif ;
- la fin de la guidance de l'assistant de justice ainsi que de l'enquête sociale préalable à la condamnation entachent la question de la faisabilité de la mise au travail de personnes ayant délinqué."

Demande du BEFUS au Minsitre de la Justice : une reconsidération des SEMJA pourrait se traduire par l'octroi de frais de fonctionnement pour les SEMJA, par une re-négociation des conventions futures, par la clarification du mode d'évaluation des semjas, et par une refonte des avantages de l'ancienne loi (enquête sociale, guidance, arrêt de l'obligation légale de l'envoi d'un recommandé, …) avec ceux de la nouvelle loi (application automatique d'une peine subsidiaire en cas d'inexécution volontaire de la peine de travail,...), refonte à étudier en concertation avec les acteurs de terrain.

2005 : l'entrée de la médiation dans le code judiciaire en y créant une partie spécifique intitulée « La médiation » et lui offre, par-là, la même légitimité que la procédure judiciaire et l'arbitrage. En 2018, le législateur continue à encourager les formes alternatives de résolution des litiges et concernant la médiation, il en donne une définition et améliore les dispositions à son sujet. La loi établit ainsi une distinction entre 2 types de médiation à savoir la médiation judiciaire et la médiation extra judiciaire :

- La médiation est "judiciaire" lorsque le médiateur, qui doit être un médiateur agréé par la Commission fédérale de médiation, est nommé par le juge à la demande des parties, ou de sa propre initiative mais avec l'accord de celles-ci.

- La médiation est "extra judiciaire" lorsque les parties, qui sont ou non en procès, s'accordent, sans en référer au juge, pour tenter une médiation et ce, en se conformant au mode légal, c'est-à-dire en signant un protocole de médiation répondant aux exigences de la loi et en faisant appel à un médiateur agréé.

2009 : courrier du BeFUS au ministre de la justice Stefaan de Clerck pour le soutien au développement des lieux de prestations pour les SEMJA et à la prise en charge des frais médiacaux. Extrait : "le SPF Justice a voulu laisser aux lieux de prestation la responsabilité et la charge de la mise en œuvre de la loi, qui implique notamment une visite médicale avant le début de la prestation. Les lieux de prestation ont refusé de prendre en charge cette démarche, eu égard à la lourdeur que représente déjà, bien souvent, l'encadrement des prestataires. Actuellement, de nombreuses villes et communes membres de notre association, à travers leurs services de prévention respectifs, avancent les coûts des examens nécessaires auprès de secrétariats médicaux". 2/03/2010 : deuxième courrier. Extrait : Des démarches avaient été initiées par votre prédécesseur (dégagement d'un budget en ce sens) afin de régulariser cette situation, les peines de travail et autres mesures relevant d'une politique fédérale dont le coût ne peut reposer sur les épaules des Villes et communes. D'autant, que pour rappel, le SPF Justice ne prévoit pas de frais de fonctionnement pour les SEMJA.

Memorandum 2010 (BEFUS) concernant l'avenir des Plans stratégiques de Sécurité et de Prévention : Semja recommandations :

- Reconnaissance officielle du statut des Services d'Encadrement des Mesures Judiciaires Alternatives (SEMJA);
- Concertation avec les SEMJA dans l'évaluation de l'application de la Loi sur les PTA (annoncée mais jamais concrétisée);
- L'accès aux informations et le partage du secret professionnel
- Concertation avec les SEMJA concernant les possibilités de lieux d'accueil.

Le guide de la Prévention en Belgique (2010) (BEFUS) publié à l'occasion de la Présidence belge de l'Union Européenne. Présentation de la justice restaurative : Les juridictions pénales prononcent des peines de travail d'intérêt général (de 20 à 300 heures) pour des infractions n'excédant pas 5 ans d'emprisonnement. Seules les personnes majeures sont concernées par ce service. La peine de travail d'intérêt général est exécutée gratuitement dans les services publics et les associations sociales, culturelles ou scientifiques.

2012 : cahier de méthodologie des services d'encadrement des mesures judiciaires alternatives des communes membres du BEFUS asbl (Fedepas). PV des réunion Fedepas 2012.

2012 : initiative du Befus pour objectiver les couts des SEMJA des communes

2013 : Fedepas, fiche relative aux problématiques récurrentes auxquelles le réseau fait face.

2013 : Fedepas (réseau national du BeFUS), lettre à la ministre de la justice Annemie Turtelboom relative à la Réforme des Maisons de Justice - Services d'encadrement de mesures judiciaires alternatives (SEMJA) - remboursement des coûts de la mise en œuvre de la loi sur le bien-être au travail. Concerne : Services d'encadrement de mesures judiciaires alternatives (SEMJA) – financement et remboursement des coûts de fonctionnement (dont la mise en œuvre de la loi sur le bien-être au travail) - Réforme des Maisons de Justice + Annexe : Dossier avec données chiffrées sur les SEMJA, spécificités de travail communes à tous

les SEMJA, liste des membres du réseau des SEMJA du BEFUS nommé Fédération pour les Peines Alternatives (FedePAs).

11/10/2013 : colloque sur les SAC avec les présentations de Monsieur Nihoul sur interdiction temporaire espace public.

19/12/2013 : demande de Khattabi interpellation parlementaire au Sénat (SEMJA).

2013 : tableau excel des communes concernant les coûts qu'un semja occasionne dans une commune. Suite à la demande du réseau FedepAs du BEFUS asbl (Fédération pour les peines de travail Autonomes regroupant les SEMJA belges), le Président du BEFUS asbl, Paul Magnette, souhaiterait envoyer un dossier d'interpellation à la Ministre de la Justice afin d'améliorer le financement des SEMJA's.

2013 : Prévention de la récidive des jeunes majeurs : Les rapports des quatre visites d'étude à Montréal (2009 – 2013) : comptes rendus des échanges de pratiques entre le BeFUS, le CIPC, et l'institut universitaire, Centre Jeunesse de Montréal.

2013 : colloque « TAPAJ : Travail alternatif payé à la journée : développer de nouvelles organisations au service de la réinsertion des jeunes errants » (France) organisé par le Comité d'étude et d'information sur la drogue et les addictions de Bordeaux, en partenariat avec la Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie et la Fédération Addiction. Enjeu de cette journée : comprendre les spécificités du public visé par TAPAJ, étudier les conditions optimales de sa mise en œuvre, mobiliser l'ensemble des acteurs à l'échelle territoriale.

2014 : rendez-vous du BeFUS au cabinet de Rachid Madrane (suite à la communautarisation des maisons de justice).

2014 : communiqué de presse, implications FWB.

2014 : Le BEFUS et les représentants du réseau national des SEMJA ont été reçus le 19 février 2014 au Cabinet de la Ministre de la Justice suite au courrier qui lui était adressé. pv de la réunion.

2015 : appel aux communes de développer des services semja (Flandre). Conditions pour obtenir des subsides. Ministerraad 30/10/2015 - Globaal Plan.

25/02/2015 : projet pour l'harmonisation règlementaire des SEMJA. Courrier de la Fédération Wallonie Bruxelles administration générale des maisons de justice.

22/11/2016 : coordinateur SEMJA, profil de fonction. Premier appel à candidat.

2016 : première newsletter d'I Care Mur-Mur asbl.

2017 : Projet Européen PREPARE 2017-2019 (déradicalisation, désengagement, réhabilitation à la sortie de prison et en probation). Présentation du projet. Extrait : les expérimentations conduiront à la réalisation de fiches de pratique sur ces projets et à une publication. Elle contiendra les résultats de la recherche sur l'état de l'art des pratiques européennes, un résumé des activités locales mises en œuvre par les villes partenaires. Elle présentera également des recommandations politiques et méthodologiques destinées aux autorités locales et régionales européennes, aux États membres de l'UE et aux institutions de l'UE.

Rapport d'activité BEFUS (2016-2017) FedepAs, Fédération pour les peines de travail autonomes est une organisation de fait constituée en 2007, ayant pour but de rassembler les services d'encadrement néerlandophones et francophones établis à Bruxelles, en Flandre et en Wallonie. Actuellement, la FedepAs compte 44 services adhérents. Depuis mars 2012, la FedepAs fait partie du BeFUS (réseau des coordinateurs des services d'encadrement de mesures judiciaires alternatives). C'est un lieu d'intervision où sont abordés des sujets propres à la pratique de terrain. Fonctionnement par adhésion afin de parler d'une seule voix et représenter une seule méthode de travail face à des partenaires extérieurs. Depuis mars 2012, concernant l'adhésion de nouveaux membres, si la commune fait partie du BEFUS, ceux-ci ne sont plus obligés d'introduire une demande au Collège des Bourgmestres & Echevins. Depuis octobre 2016, la gestion du réseau est organisée par les représentants des 3 plateformes régionales (Bruxelles, Flandre et Wallonie) – mandat : 2 ans (du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2018).

29/03/2017 : Le troisième séminaire LIAISE 2 "Prévention de la radicalisation en prison et en probation : Défis et opportunités pour le partenariat entre les collectivités locales et les acteurs de la Justice", co-organisé par l'Efus et la Confédération européenne de la Probation (CEP) et accueilli par la ville de La Haye (NL), consacré aux défis et opportunités des partenariats entre les collectivités et les acteurs de la Justice en matière de prévention de la radicalisation et de la récidive. Le séminaire présente différentes approches européennes de la radicalisation en prison et en probation et les évolutions des pratiques et partenariats face à ce phénomène. Il abordera également le phénomène grandissant des combattants qui reviennent des zones de conflit, les returnees ; à savoir : Quels risques peuvent-ils présenter pour la sécurité en Europe ? Quelles sont les difficultés inhérentes à leur suivi judiciaire et à leur réintégration ? Quel rôle peuvent-ils jouer, après leur réinsertion, pour prévenir la radicalisation dans leur communauté, notamment auprès des jeunes ? Le séminaire s'adresse aux décideurs politiques (élus locaux et techniciens), aux acteurs de la Justice, aux associations qui travaillent sur la prévention de la radicalisation et/ou la réintégration, et aux chercheurs.

15/12/2017 : Fedepas, lettre à Hans Dominicus (1ière lettre du BeFUS envoyé sur les semja).

2017 : projet d'I.Care, MursMurs, qui se penche plus spécifiquement sur la question de la vie affective et sexuelle en prison. Pour rappel, MursMurs est à destination des professionnels en contact avec des détenus et ex détenus, mais peut être mise entre toutes les mains.

5/12/2018 : lettre du BeFUS asbl pour les SEMJA (loi du travail, protection du bien-être au travail)

14/03/2018 : film "La part sauvage" Guérin van de Vorst, sur la sortie de prison. Il s'agit d'un film de fiction qui aborde l'histoire d'un père, Ben, sortant de prison et s'étant converti à l'islam. Tout ce qu'il souhaite est de renouer avec son fils. Mais Samir ne l'attend plus depuis longtemps, et Nadia, son ex-femme, ne lui fait pas confiance. Mustapha, son nouveau "maître à penser", l'incite à croire qu'il ne trouvera jamais sa place dans cette société, et exacerbe son sentiment d'injustice.

17/10/2018 : deux journées de conférence sur la médiation SAC/ médiatrices SAC (Pauline Noizet et Pauline Etienne) à Forest et à WSL présentent la médiation SAC.

2018 : réunion de concertation de toutes les asbl actives en prison. Présentation Fidex et CAAP.

2018: Symposium d'Europris (European Organisation of Prison and Correctional Services (EuroPris), Prague.

Rapport d'activité BEFUS (2019) : FEDEPAS/ Activités du Bureau Exécutif & Plateformes /

- Règlement d'Ordre Intérieur (ROI) Fedepas 2017/2018.
- Bureau Exécutif : en 2018, le Bureau Exécutif n'a pas organisé de réunion bilingue faute de local et de temps. Une réunion bilingue sera organisée durant le premier semestre de 2019. Le BE a participé à l'assemblée générale du BEFUS - 13/06/2018 et à la réunion des personnes de références des réseaux du BeFUS – 8/11/2018.
- Plate-forme Bruxelles : en 2018, 4 réunions (02/03/2018 – 19/06/2018 – 9/10/2018 & 11/12/2018 ; 13 SE sur 13 de Bruxelles participants). Les points discutés : la réunion de répartition ; statistiques ; groupe de travail négociation CFWB ; assurance des justiciables ; sensibilisation des assistants de Justice à la Charte ; réunions de concertation Maison de Justice/SE ; groupe de travail Charte de collaboration AJ/SE ; Cerbère/Etnic ; les dossiers mutuelles ; projet de prestation collective d'Anderlecht ; élection des référents pour la période 2019-2020 ; Commission thématique et d'arrondissement dans le cadre du décret du 13 octobre 2016 ; projet de supervision ; extrait de casier judiciaire ; dossiers provenant de la Maison de Justice néerlandophone de Bruxelles ; subside et évaluation 2018 ; la loi sur la médiation pénale ; Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).
- Plate-forme Flandre : en 2018, 3 réunions (21/03/2018, 12/09/2018 et 16/10/2018; entre 6 et 8 SE présents). L'activité principale de cette plateforme est un échange d'informations entre SE. Les thèmes suivants ont été abordés : discussion sur une réaction à la lettre de Mme Karine Moykens (Secrétaire-général département Welzijn, Volksgezondheid en Gezin) - 1) rédiger une lettre de réponse ou 2) poser une question parlementaire, départ de la personne de référence et l'élection de la nouvelle personne de référence, brainstorming nouvelles actions de la FedepAs nl, réfléchir sur l'avenir de la FedepAs néerlandophone.
- Plate-forme Wallonie : en 2018, 5 réunions (18/01/18, 27/02/18, 17/04/18, 25/09/18, 20/11/18 ; entre 7 et 12 SE). Les points discutés : tour des services, les objectifs de travail pour 2018, groupe de travail négociations, Cerbère/Etnic, commissions thématiques, retour événement organisé par Semja Option, collaboration SPW, etc.
- Rapport d'activité 2019-2020.

2019 : Disengaging from violent extremism: exploring a restorative justice approach 16/10/19 : notes Hadelin Feront.

22/01/2020 : Réunion du Réseau National à Malines (BEFUS) :

- Projet "re-connect" (Malines) : activités en prison (cours de fitness) et "plan d'accueil". Le projet re-connect ne pouvait pas être prolongé pour des raisons financières, l'échevin des jeunes a déclaré qu'avec les employés dont nous disposons, nous pouvons rechercher ce genre d'offres (qui existent ailleurs) pour guider les jeunes vers une transition.
- Projet (pilote?) de "maison de transition" (Malines, soutenu par le SPF G4s) : la transition entre la prison et le monde extérieur peut être très dure ("Catapulté" vers le monde extérieur). Importance d'anticiper la situation, de guider ces personnes vers une place dans la société. Le but ? trouver un plan de vie (par étape) au détenu avant sa sortie. Cmt ? Détention à petite échelle dans un foyer, 15 détenus logés à partir de 12 mois avant la libération conditionnelle et sélectionnés dans toutes les prisons de Belgique pour leur "capacité de réinsertion". Une deuxième maison a également été créée à Enghien en janvier 2020.

22/01/2020 : Recommandation Réunion du Réseau National à Malines (BEFUS) :

- Coopérer avec le système judiciaire au niveau local pour jouer un rôle et faciliter la réintégration. Essayez de limiter l'influence de la prison.
- Pour la réintégration des anciens détenus, quel suivi pour les enfants des personnes radicalisées sortant de prison et pour les rapatriés.

Suivi des auteurs non judiciarisés

21/04/2009 : "le travail transversal sur les bandes urbaines", colloque BeFUS et CIPC (présentataions), Hotel de ville de Bruxelles. Le Réseau Bandes urbaines du BEFUS (16/10/2008). Première réunion, PV 2009. PV2014.

2013 : Article EFUS, Le rôle des villes dans la prévention de la récidive, lien entre la prison et les communes à travers le rôle des localités en matière de la prévention de la récidive chez les ex-détenus et l'entretien des alternatives à l'incarcération. L'article regroupe également des ressources, à savoir des vidéos informatives et des ouvrages consacrés au sujet de la prévention et l'incarcération. Voici un extrait de la résolution prise lors du Comité Exécutif de l'EFUS en octobre 2011 : "l'élu local doit pouvoir exercer un droit de regard sur le monde carcéral et faciliter la construction de passerelles entre l'intérieur et l'extérieur des prisons. Cette construction repose souvent sur l'action d'associations qui jouent un rôle clef dans la réhabilitation et la réinsertion des anciens détenus".

2013 : Réforme des SAC : Extrait du powerpoint de la ministre Joëlle Milquet sur la réforme des Sanctions Administratives Communales. + Position des Médiateurs S.A.C. de la Région Bruxelles-Capitale relative aux éventuelles modifications législatives de la Loi du 24 juin 2013 (positionnement de 2017).

04/11/2013 : demande de Brulocalis de concertation avec le BeFUS pour répondre au courrier du Service politique criminelle : courrier du service fédéral de la politique criminelle de concertation pour révision de la circulaire COL nr. 112006.

2017 : essai de vulgarisation de la loi SAC de 2013. Que permet cette loi ? A qui s'adresse cette loi ?Comment être informé des comportements répréhensibles dans une commune ? Quels sont les principes qui doivent être respectés ?

2019 : Memorandum 2019 du BeFUS sur la médiation locale dans le cadre des Sanctions Administratives Communales (S.A.C). Extrait : "Cette note s'adresse aux décideurs politiques et porte sur l'avenir de la médiation SAC en termes de financement et de durée".

2019-2020 : rapport d'activité du Réseau des médiateurs SAC de la région de Bruxelles-Capitale 2019 : Recommandations nationales des médiateurs SAC des communes belges. La mise en réseau national est pilotée par le BeFUS et le SPP intégration sociale (mise en commun des réseaux régionaux).

Suivi des auteurs mineurs (ou jeunes)

2009 : Prix belge de prévention de la criminalité 2009 : U-TURN, De Overstap asbl propose un accompagnement de trajet individuel intensif aux jeunes du noyau dur habitant Anvers et âgés de 18 à 30 ans. Pour ces jeunes, une peine de prison n'a que peu d'impact sur la prévention de la récidive et ce, en raison de leur situation multiproblématique : très faible niveau scolaire, expérience professionnelle limitée et attitude problématique au travail, des dettes considérables, problèmes de logement, usage de drogues et/ou d'alcool. Ils éprouvent en outre des difficultés à maîtriser leur agressivité. Ces problèmes

sont abordés dans le cadre d'un accompagnement individuel, mais aussi de formations de groupe sur la base de la méthode Equip. Les jeunes apprennent ainsi à acquérir des aptitudes sociales, à maîtriser leur colère et à faire moralement de bons choix.

2012 : Programme de suivi intensifs des jeunes bruxellois, Bravvo asbl (Anvers, Evere et Bruxelles). Rapport.

28/04/2016 : journée d'échange "Concertation restaurative en groupe/ CRG avec des mineurs" par l'asbl "Le Souffle" association socio-éducative européenne. Extrait : "introduire des espaces de médiation groupale entre auteurs, victimes et collectivités sous une nouvelle forme. La CRG a pour objectif de vouloir réparer, dans et avec la communauté, un dommage causé par un incident incluant un comportement antisocial de la part de mineurs".

25/11/2016 : La « Concertation Restaurative en Groupe ou CRG » consiste à introduire des espaces de médiation groupale entre auteurs, victimes et collectivités sous une nouvelle forme. La CRG a pour objectif de vouloir réparer, dans et avec la communauté, un dommage causé par un incident incluant un comportement antisocial de la part de mineurs. Ce processus innovant vise une restauration à 3 niveaux : individuel, interpersonnel et collectif. Ces niveaux conjugués sont importants pour la prévention de la récidive, pour permettre à chacun de prendre la responsabilité de ses propres actes et participer activement à la réparation matérielle comme à la reconstruction des liens et de la vie en groupe (quartier, école, club, famille, …). Public concerné : toute personne faisant face ou ayant à faire face à des conflits dans des groupes incluant des jeunes et adultes : médiateurs, travailleurs sociaux, criminologues, psychologues, enseignants, éducateurs, animateurs de jeunes, avocats, police jeunesse, agents de quartier, … Formatrices : Hélène van Dijk Fondatrice et Formatrice Association « Question de justice » (Fr) et Joëlle Timmermans Fondatrice et Formatrice Association « Le Souffle » (Be). Communiqué de presse du Service Enseignement CoCof et de l'Association Le Souffle du 23/09/2015 à l'occasion de la présentation du bilan à tout le personnel de l'équipe éducative de l'Institut Charles Gheude où s'est déroulé le projet-pilote de Justice Restaurative en milieu scolaire avec des mineurs.

15/12/2020 : présentation de JL Haentjens au conseil zonal de police St Josse Schaerbeek Evere, conseil de police, projet de proximité police/ jeunes.

La victimisation des auteurs.

7/10/2014 : Conférence « Auteurs, victimes : répétitions, leviers thérapeutiques et changements » du SLAJ-V asbl au Centre d'Action Laïque. Conférencier : M. Roelandt, psychiatre licenciée en sciences criminologiques.

15/06/2015 : A l'occasion de la parution du livre 'Maisons, vers une approche pénitentiaire durable', les orateurs, les auteurs et la maison d'édition ASP ont organisé la conférence de presse "Alternatives réalisables aux prisons belges" . Extrait : "En Belgique, le système carcéral se trouve dans un état de crise quasi permanent. En outre, un large consensus se dégage autour du fait que les prisons belges ne sont plus appropriées pour réaliser leur tâche centrale : la préparation individuelle et sûre des personnes à un retour réussi dans la société. La politique pénitentiaire du 21ème siècle demeure très conservatrice. À travers l'investissement de centaines de millions d'euros dans la construction de nouvelles prisons, le gouvernement continue à opter pour des établissements classiques : uniformes, à grande échelle et avant tout basés sur la sécurité. Les connaissances sur l'impact négatif de ces établissements pénitentiaires de grande dimension ont pourtant progressé, de même que celles relatives à leur influence sur les détenus

et la sécurité, pendant leur séjour en prison et après. Au travers du projet 'Exécution différenciée de l'exécution des peines' (dans le giron de la 'Liga voor Mensenrechten'), quelques personnes issues du monde pénitentiaire, accompagnées de chercheurs, étudiants, politiciens, architectes et détenus se sont mises à la recherche d'alternatives réalisables

2016 : Conferences of Matosinhos : "Views on violence withinthe family context" (EFUS)

23/2/2017 : participation du BeFUS au séminaire à Bruxelles du European Forum for Restorative Justice, together with its partners in the Criminal Justice Platform Europe (CJPE). Présentation.

2019 : Forum Européen pour la justice restauratrice, assemblée générale de présentation des projets.

2019 : Article "Concevoir autrement la délinquance et la victimisation des nouveaux arrivants et des minorités : au-delà des crimes haineux … " de Derek Janhevich, Melanie Bania et Ross Hastings Institut pour la prévention de la criminalité/Département de criminologie de l'Université d'Ottawa. Cet article vise à développer l'optique initiale du projet Metropolis sur la question de la victimisation des nouveaux arrivants et des minorités, et plus précisément sur les crimes haineux. On s'est beaucoup intéressé dans le public aux infractions criminelles, mais plus rarement à l'expérience de victimisation des minorités et des nouveaux arrivants (Wortley, 2003 ; Nakache, 2002). Le projet Metropolis est d'avis que, pour aborder significativement la victimisation criminelle et l'incidence des crimes haineux, il faut traiter de la délinquance, puisqu'un très grand nombre d'études montrent que la délinquance est un corrélat important de la victimisation.

2020 : 20eme anniversaire du European Forum for Restorative Justice avec interview de Tim Chapman. Ppt.

C. Répertoire des recherches aca disponibles (+ rapports région etc...)

2020 : Publication EUROTOX : "les peines alternatives à la prison".

D. Perspectives et points forts/faibles = analyse du BeFUS (gros changements en 25 ans + intérêt de la transversalité) et place du BeFUS
E. Ccl = stratégie transversale (SWOT avec rôle autorités locales et communication)